

Rapport d'Orientation Budgétaire



Qu'est-ce que le Rapport d'Orientation Budgétaire ?

- La loi NOTRE rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.
- Ce rapport doit permettre aux élus :
 - D'être informés sur l'évolution financière de la commune et de s'exprimer sur la stratégie
 - D'apprécier les contraintes
 - De discuter des orientations budgétaires pour définir les priorités qui seront reprises dans le BP et notamment définir les investissements
 - De connaître la structure et la gestion de la dette (nouveau du ROB vs DOB)



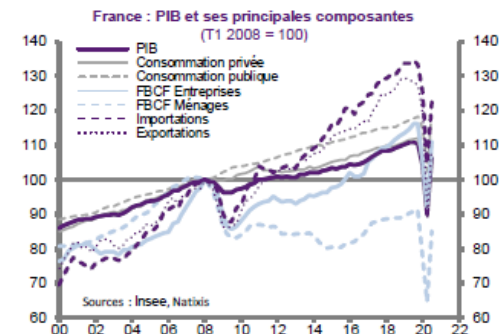
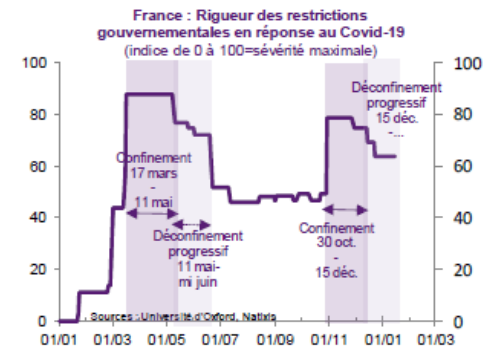
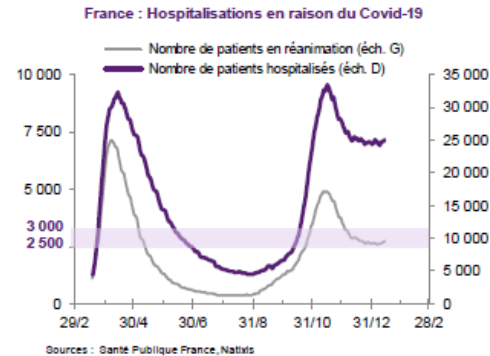
1. Contexte macro-économique

Environnement macro-économique – La France à l'épreuve de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,8 % au T2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au T3 tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise (T4 2019). La croissance du PIB au T3 a ainsi atteint 18,7 % T/T mais a reculé de 3,9 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations au T4 a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au T2. La perte d'activité est attendue à - 4 % au T4 et - 9,1 % en moyenne en 2020. Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021 (désormais à 4,1 % contre 5,4 auparavant). Depuis le 2 janvier, l'horaire du couvre-feu a été relevé à 18h progressivement dans toute la France. Au-delà, l'accélération des hospitalisations semble rendre un troisième confinement inévitable.



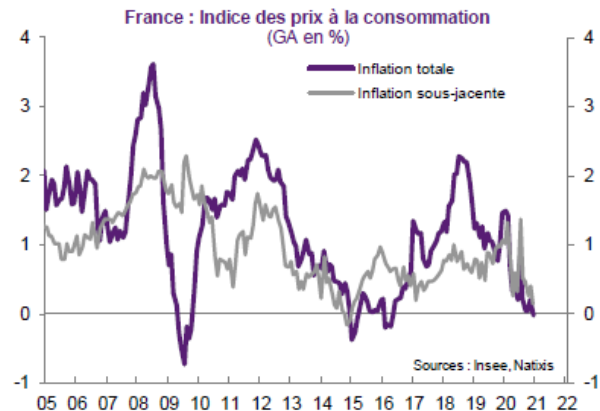
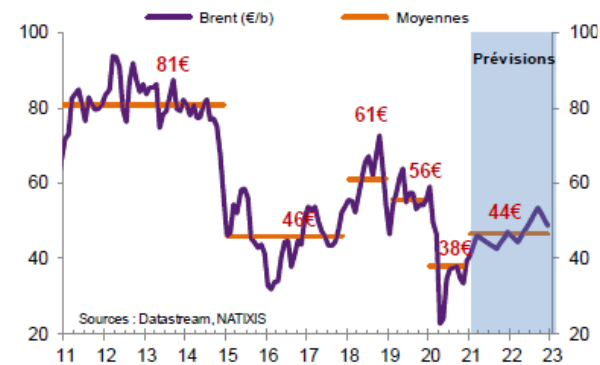
Environnement macro-économique – Une inflation durablement faible **mais pour combien de temps !**

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août jusqu'à mi-décembre, où il est remonté à 50 dollars boosté par le lancement des campagnes de vaccination.

Compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester modéré au S1, avant de remonter progressivement et atteindre en moyenne 55\$/b en 2021 puis 62\$/b en 2022.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022.



Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8** milliard € dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046** millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : **212** millions €.

Les régions bénéficient quant à elles de **600** millions € de dotation d'investissement prévus dans le cadre du plan de relance, à destination de projets en faveur de la transition énergétique.

Subvention d'investissement pour la rénovation énergétique

Dans le cadre du plan de relance et jusqu'au 31 décembre 2021, le Gouvernement met en place une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales, à hauteur d'**1** milliard €.



Ainsi par dérogation les préfets pourront autoriser, sur ces projets, un soutien financier allant au-delà des 80 % habituels du montant du projet.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou maintien des services publics en milieu rural.

2. Structure de la dette

Etat de l'endettement annuel

	Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
	2021	1 442 674,20	 135 717,20	 37 835,00	0,00	(+) 0,00	173 552,20	1 306 957,00
Extinction d'un ancien prêt	2022	1 306 957,00	83 862,61	35 223,06	0,00	(+) 0,00	119 085,67	1 223 094,39
	2023	1 223 094,39	86 575,45	32 510,21	0,00	(+) 0,00	119 085,66	1 136 518,94
	2024	1 136 518,94	89 393,54	29 692,12	0,00	(+) 0,00	119 085,66	1 047 125,40
	2025	1 047 125,40	92 321,49	26 764,17	0,00	(+) 0,00	119 085,66	954 803,91
	2026	954 803,91	95 364,10	23 721,57	0,00	(+) 0,00	119 085,67	859 439,81
	2027	859 439,81	98 491,77	20 559,31	0,00	(+) 0,00	119 051,08	760 948,04
	2028	760 948,04	91 837,73	17 272,13	0,00	(+) 0,00	109 109,86	669 110,31
	2029	669 110,31	94 704,62	14 405,21	0,00	(+) 0,00	109 109,83	574 405,69
Extinction d'un ancien prêt	2030	574 405,69	64 097,95	11 432,52	0,00	(+) 0,00	75 530,47	510 307,74
	2031	510 307,74	65 656,28	9 874,19	0,00	(+) 0,00	75 530,47	444 651,46
Extinction d'un ancien prêt	2032	444 651,46	52 063,07	8 270,52	0,00	(+) 0,00	60 333,59	392 588,39
	2033	392 588,39	53 031,44	7 302,14	0,00	(+) 0,00	60 333,58	339 556,95

 Charge financière (intérêts) en 2021 : 37 K€, soit 9€ / hab. Moyenne de la strate (3500/5000 hab) : 22€ / hab

Remboursement Capital en 2021 : 135 K€, soit 33€ / hab. Moyenne de la strate (3500/5000 hab) : 78€ / hab

Encours de la dette en 2021 : 1.442 M€, soit 353 € / hab. Moyenne de la strate (3500/5000 hab) : 751 € / hab

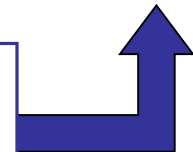
3. Evolution de la masse salariale

Masse salariale : vers une optimisation **pérenne** des ressources municipales

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (estimations)
Nb habitants (1)	4 125	4 120	4 091	4 080	4 080	4 080	4 080	4 080
Frais de personnel - Chap 12 (2)	1 841 362	1 872 003	1 816 173	1 854 945	1 727 068	1 659 980	1 732 024	1 759 000
Atténuations de charges (3)	114 662	186 337	154 847	153 086	133 109	75 960	62 706	50 000
Charges Nettes de personnel (4) = (2)-(3)	1 726 700	1 685 666	1 661 290	1 701 559	1 593 959	1 584 019	1 669 318	1 709 000
Charges de perosnnel / hab (4) / (1)	419	409	406	417	390	388	409	418
Moyenne de la strate	432	440	441	447	442	446		

2021

- Internalisation bibliothèque
- Mission numérique (100% financé par l'état)
- Indemnité élections 2021
- Variation dans les PEC (des + et des -)
- Non recrutement du DST



4. Analyse budgétaire

Rappel des pertes financières du mandat précédent. Et ça continue de baisser...

**POUR
INFORMATION**

Impact de la baisse des concours financiers sur la période 2013 – 2017, et la suite 2020-2026

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (estimation)
Dotation Forfaitaire	540.081	472.711	386.783	340.912	332.401	325.294	315.777	310.000
Dotation de Solidarité Rurale	113.915	47.844	50.322	53.506	52.220	55.253	55.280	55.000
Dotation Nationale de Péréquation	80.062	62.881	56.593	50.934	45.841	41.257	37.131	33.000
TOTAL	734.058	583.436	493.698	445.352	433.464	421.814	408.188	398.000
Pertes annuelles	- 62.294	- 150.622	- 89.738	-48.346	-11.888	-11.650	-13.626	-10.188
Pertes cumulées	- 62.294	- 212.919	- 302.654	-351.000	-362.000	-374.000	- 388.000	- 398.000



1

Baisse de 70 K€ de dotation suite au nouveau paysage rural (Loi Alur) qui englobe Saily dans l'agglomération de Béthune, perte de la notion de « ruralité ».

2

Réduction de 50% de la dernière tranche de baisse de la DF (décision Président de la République en 2016).



Au cumul du mandat précédent, c'est une perte annuelle de 388 K€ pour la commune !
(-8% sur notre budget de fonctionnement)



Et la baisse continue (10 à 15 k€ par an), que nous réserve l'après COVID-19 ?

Focus sur les taxes locales (*chiffres à fin 2019*)

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations

Bases nettes imposées au profit de la commune

Réductions de base accordées sur délibérations

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	Taxe	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
3 835	939	1 423	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	68
2 871	703	1 251	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
86	21	27	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0

Les taux et les produits de la fiscalité directe locale

Produits des impôts locaux

Taxe

Taux voté

Taux moyen de la strate

703	172	203	Taxe d'habitation (y compris THLV)	18,32 %	14,26 %
642	157	237	Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,98 %	18,93 %
46	11	13	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,17 %	48,91 %
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00 %	0,00 %
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00 %	0,00 %

Les produits des impôts de répartition

Produits des impôts de répartition

Taxe

0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-

(1) La commune perçoit 1,39 M€ de produit d'impôts par an.

(2) Les bases fiscales sont faibles et nettement en dessous de la strate.

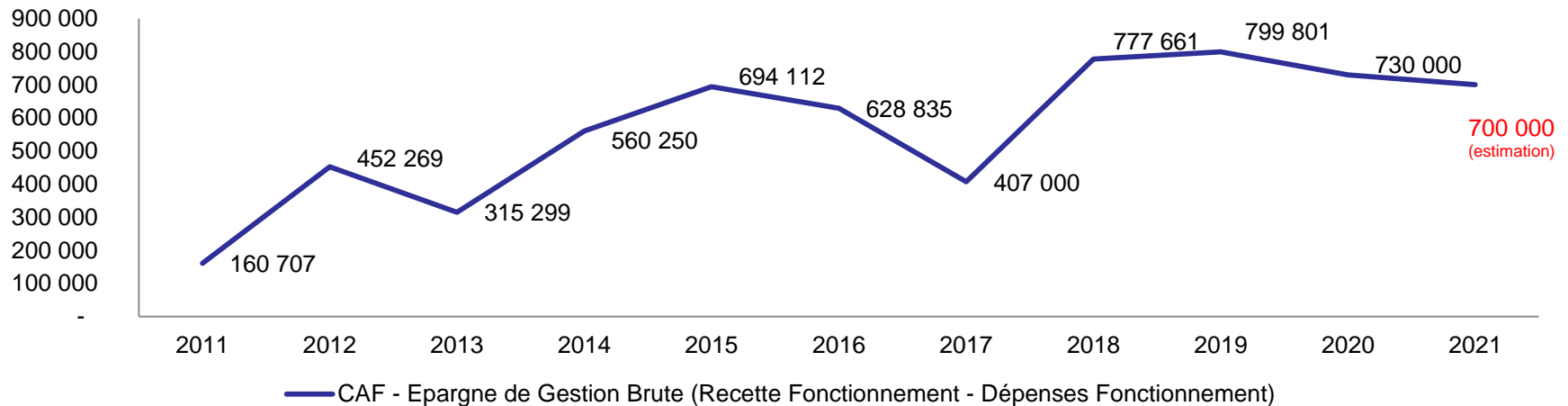
(3) Les taux votés (**stables depuis 2014**) sont plus élevés que la strate

(4) Du fait de bases faibles, le produit des impôts est en dessous de la strate.

Exemple sur les propriétés bâties : 642 K€ vs une moyenne de la strate à 996 K€ (324 K€ !)

Maintenir notre Capacité d'Autofinancement

- La CAF est un indicateur majeur de suivi de la performance d'une commune et sert principalement à autofinancer les investissements et maintenir un fond de roulement suffisant.
 - Ce fond de roulement permet de bien gérer la trésorerie de la commune et de fonctionner en attente de subventions, c'est une **sécurité** en cas de situation dégradée nécessitant une intervention financière.
 - L'autofinancement permet à notre commune d'être très volontariste dans ses investissements en infrastructure, les aides extérieures (Etats, Régions, Département, Europe...) étant de plus en plus rares et ciblées.



CAF Brute 2020 : 730 K€, soit 178€ / hab. Moyenne de la strate (3500/5000 hab) : 191€ / hab => nous sommes légèrement en dessous de la strate...

- (*) **Explication des mauvais résultats 2017 qui a conduit à un plan d'action efficace !**
- Baisse des produits de services (-100 K€ vs 2016), arrêt des TAP, danse, fréquentations...
 - Fin de la baisse des dotations : -50 K€
 - Dépenses de voiries imprévues et travaux de fossés (+100 K€ vs 2016)
 - Dépenses de personnel encore en augmentation (+40 K€ vs 2016)

Un fort soutien de la CCFL qui accompagne ses communes membres

- Notre commune perçoit **871 920 €** par an d'Attribution de Compensation (auparavant 951 K€ mais prise en chargement de la cotisation Noreade et GEMAPI à la place de la commune).

- La Dotation de Solidarité Communautaire de **149.735 € par an** (dotation doublée depuis 2018)



- **Un Fond de Concours à projets (investissements)**

- **295 K€** voté en 2014
 - Haut débit : 198 K€
 - Salle Georges Daenens : 96 K€
- **204 K€** (50€ / hab) voté en 2018 : rénovation de la briqueterie
- **290 K€** (75€ / hab) voté en 2019
 - Aménagement Dolto (100K€)
 - Boulodrome couvert (154 K€)
 - Château de Bac St Maur (36 k€)
- **598 K€** (2x 75€ / hab) voté en 2020 : Château de Bac St Maur
- **1840 K€** (fond de concours spécial CCFL) : Centre scolaire

2014 - 2020 : 790 K€
2020 - 2026 : 2400 K€

100%

**des fonds de concours
CCFL sont engagés**



*GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

5. Dépenses Investissements 2021

Dépenses Investissements 2021

Soldes d'opérations et RAR :

- 102 - Briqueterie (voirie) – solde opération : 6 K€
- 104 - Eclairage public – solde opération : 33 K€
- 105 - Aménagement Dolto : 25 K€
- 106 – Centre Scolaire (Maitrise d'Œuvre APD) : 133 K€
- 108 – Château BAC (Maitrise d'Œuvre) : 110 K€
- 109 – Salle multi activités (Maitrise d'Œuvre) : 22 K€
- Divers (corporelles et incorporelles) : 140 K€

RAR : 469 K€

- Etudes et concessions : 32 K€
- Matériels transverses (petits matériels, P3...) : 36 K€
- Renovation salle des sports (rouge) : 100 K€
- Cimetière : 50 K€
- Travaux voiries (hors CCFL), accotement, bordures ,vélo, éclairage...: 136 K€
- Achats de terrains immopro et Lecoche : 270 K€
- Centre Scolaire (APS et PRO/ACT) : 155 K€
- Château Bac Saint Maur (bâtiment, 75%) : 1500 K€
- Château Bac Saint Maur (parc) : 620 K€
- Salle multi activités : 378 K€
- Remboursement Prêts (Capital) : 136 K€

3882 K€ d'investissements sur 2021

6. Recettes Investissements 2021

Recettes Investissements 2021

- **Reste à Réaliser**

- 102 - DETR voirie briqueterie : 100 K€
- 103 - Fond de Concours CCFL **2018** (briqueterie) : 204 K€
- 103 - CEE Briqueterie : 10 K€
- 104 - DETR éclairage public : 92 K€
- 105 - CCFL : Espace Dolto: 206 K€
- FCTVA 2020 : 338 K€

RAR : 953 K€

- Agence de l'eau Dolto : 96 K€
- Fond de Concours **CCFL 2019**
 - Salle multi activités : 154 K€
 - Château de Bac : 36 K€
- Fond de Concours **CCFL 2020**
 - Château de Bac : 598 K€
- DETR / DSIL Château de Bac : 182 K€
- DETR / DSIL Salle multi activités : 45 K€
- FCTVA : 275 K€
- TLE / Aménagement : 50 K€
- Recette exceptionnelle : 230 K€
- Excédent d'Investissements 2020 : 263 K€
- Virement fonctionnement (résultat 2020++) : 1000 K€

3882 € de recettes d'investissements sur 2021

